

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 199 « Décrétant un emprunt de 3 218 500 \$ et une dépense de 3 218 500 \$ pour les travaux de renouvellement de conduites » a été adopté à la séance ordinaire du 10 avril 2017.

QU'un avis de motion fut donné le 13 mars 2017.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, a émis l'approbation du règlement 199 en date du 4 août 2017.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22ième jour de septembre 2017.

France Marcotte,
Greffière